



MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 12 mars 2018, le Conseil municipal de La Macaza a présenté le projet de *règlement numéro 2018-135 concernant la gestion contractuelle*.

QUE le projet de règlement abroge et remplace la politique de gestion contractuelle de la Municipalité.

QUE ce projet de règlement est actuellement déposé au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

Le présent projet de règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

DONNÉ À LA MACAZA CE 22^e JOUR DE MARS 2018

Le directeur général adjoint

Étienne Gougoux

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Étienne Gougoux, directeur général adjoint de la municipalité de LA MACAZA, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie de celui-ci à chacun des endroits suivants : panneaux à l'extérieur de l'Hôtel de Ville, au lac Chaud, au lac Macaza et au lac Clair, entre 10 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 22^e jour de mars 2018.

Le directeur général adjoint

Étienne Gougoux